



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2025 A 19H30**

- - oOo - -

Début de séance à 19h38

- - oOo - -

Présents : M. VIGOUROUX, M. MOISON, M. JOUENNE, M. TURPIN, Mme HORTAUT, Mme GORSY, M. BRISSEAU, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme FENOLLAR, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MEZOUGH, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

Absents excusés : Mme HAMON (pouvoir à M. WOSZENSKI), Mme MALOIZEL (pouvoir à M. MOISON), Mme CHARPENTIER (pouvoir à M. VIGOUROUX), M. DAULHAC (pouvoir à M. BRISSEAU), Mme LECLERCQ (pouvoir à M. SEMELET), Mme FRANCESETTI (pouvoir à Mme HORTAUT), M. DUTHOIT (pouvoir à Mme GORSY), M. MARILLEAU (pouvoir à M. JOUHANNET), M. POMPA (pouvoir à M. TURPIN).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Mme Métivier est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. VŒU SUR LES MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET OPERATIONNELS DE LA POLICE NATIONALE SUR LE TERRITOIRE D'IGNY

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil municipal d'Igny souhaite interpeller l'État sur une baisse régulière et importante des moyens alloués à la Police Nationale, et ce, depuis la politique de mutualisation des commissariats décidée par le Gouvernement il y a plusieurs années.

Face à l'importance des faits de délinquances constatés sur son territoire, particulièrement des atteintes aux biens (cambriolages, vols de véhicules et d'accessoires sur véhicules) et au sentiment

d'insécurité exprimé par de nombreux habitants, le Conseil municipal d'Igny appelle l'attention de l'État sur la nécessité urgente de renforcer les moyens alloués aux services de Police Nationale compétents sur son territoire communal.

Contrairement aux promesses faites lors de la mise en place de la Circonscription rassemblant onze communes, les effectifs n'ont pas été renforcés et apparaissent insuffisants pour assurer de manière optimale les missions de sécurité publique, de prévention, de présence sur le terrain, et de traitement des plaintes.

La sécurité des citoyens étant une mission régalienne relevant de la compétence de l'État, le Conseil municipal d'Igny estime qu'il est de son devoir d'alerter les pouvoirs publics sur la situation locale.

La Ville a considérablement renforcé sa politique de sécurité avec :

- *Le déploiement d'un réseau de vidéoprotection dans lequel près de 621 000 € sont investis en 6 ans avec 42 caméras en service à ce jour;*
- *Le recrutement de policiers et d'ASPV portant à 6 le nombre d'agents au service de la Police Municipale,*
- *La mise en place de brigades permettant une présence sur le terrain 5 j/ 7 et, régulièrement, les week-ends, de 8h à 18/22h.*

L'ensemble de ces mesures permet une meilleure présence de notre Police Municipale sur le terrain, mais cela ne peut se faire qu'en lien avec une Police Nationale présente et disponible, assurant sa mission régalienne de sécurité publique.

L'excellent partenariat avec la Police Nationale, le professionnalisme et la volonté de nos interlocuteurs doivent être accompagnés de moyens suffisants pour qu'Igny reste une commune où il fait bon vivre.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal d'émettre le vœu suivant à l'attention de l'Etat :

- *Que les effectifs de la Police Nationale affectés à la circonscription de police de Palaiseau soient augmentés significativement afin de permettre une présence renforcée sur le terrain ;*
- *Que l'Etat garantisse un plan pluriannuel de soutien et d'investissement pour les forces de sécurité intérieure intervenant sur le territoire d'Igny.*

Madame Launay

Je ne peux aller que dans le sens de cette délibération puisque c'est ce que je défends depuis longtemps et que j'ai défendu lorsque nous avons passé quelques délibérations relatives à la Police Municipale. Je n'ai rien contre cette dernière. C'est une police de proximité qui a une raison d'être et qui est importante. Mais, même si le maire a un rôle d'officier de police, la police devrait rester sous la tutelle de l'État et être financée par ce dernier avec des plans d'action et des délégations au maire. A travers le côté régalien et national de cette action de sécurité, elle assure une certaine équité et égalité entre les citoyens français. Si une commune n'a pas les moyens de se doter d'une Police Municipale - et c'est malheureusement souvent le cas dans les quartiers défavorisés - c'est là où il y a un manque cruel de police. Je trouve très bien de rappeler que nous en avons tous besoin et de redemander à ce que cette compétence régalienne de l'État perdure.

Monsieur le Maire

Je suis assez d'accord.

VOTE : unanimité

2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 4 JUIN 2025

Rapporteur Monsieur le Maire

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 4 juin 2025 a adopté à l'unanimité le rapport ayant pour objet :

- La révision libre - voirie - fonctionnement - Villiers-le-Bâcle
- La révision libre - eaux pluviales - investissement - Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Linas, Orsay, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette
- La révision libre - eaux pluviales - fonctionnement - Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Monthléry, Nozay et Villejust
- La révision libre - prévention spécialisée - fonctionnement - Palaiseau, Les Ulis, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Orsay.

Extrait du détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement suite au rapport de la CLECT du 4 juin 2025 :

AC Fonctionnement		CLECT du 29/01/2025			CLECT du 04/06/2025		CLECT du 04/06/2025	
en €								
Communes	AC 2025-5	Prévention spécialisée	Eaux pluviales	Voirie	AC 2025-6	Prévention spécialisée	AC 2026-1	
Ballainvilliers	954 433,95				954 433,95		954 433,95	
Bures-Sur-Yvette	2 437,15				2 437,15		2 437,15	
Champlan	3 275 845,48				3 275 845,48		3 275 845,48	
Chilly-Mazarin	8 886 684,12	13 100,00			8 873 584,12	13 100,00	8 886 684,12	
Epinay-sur-Orge	990 516,73		7 724,00		982 792,73		982 792,73	
Gif-sur-Yvette	-23 951,72				-23 951,72		-23 951,72	
Gometz-Le-Chatel	35 081,48				35 081,48		35 081,48	
Igny	682 778,78				682 778,78		682 778,78	

Extrait du détail de l'impact de l'attribution de compensation d'investissement suite au rapport de la CLECT du 4 juin 2025 :

AC Investissement					
en €	CLECT du 29/01/2025		CLECT du 04/06/2025		CLECT du 04/06/2025
Communes	AC 2025-3	Eaux pluviales	AC 2025-4	Eaux pluviales	AC 2026-1
Ballainvilliers	-214 645,60	23 183,00	-191 462,60	-23 183,00	-214 645,60
Bures-Sur-Yvette	-104 923,28		-104 923,28		-104 923,28
Champlan	-37 116,62	37 116,62	0,00	-37 117,00	-37 117,00
Chilly-Mazarin	-146 326,68	90 284,00	-56 042,68	-90 284,00	-146 326,68
Epinay-sur-Orge	-48 587,37	23 508,00	-25 079,37	-23 508,00	-48 587,37
Gif-sur-Yvette	-880 641,92		-880 641,92		-880 641,92
Gometz-Le-Chatel	-105 824,58	25 460,00	-80 364,58	-25 460,00	-105 824,58
Igny	-177 470,36	34 145,00	-143 325,36	-34 145,00	-177 470,36

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 4 juin 2025.

VOTE : unanimité

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE EMILE ZOLA

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans un courriel du 23 mai dernier, le collège Emile Zola nous a fait part de la brillante qualification de deux équipes du collège au championnat de France d'activité aérienne.

Ce championnat s'est déroulé le 4 juin à Chassieu (69).

Afin de financer ce déplacement, l'association sportive du collège a sollicité la ville d'Igny pour une subvention exceptionnelle de 480 €.

Dépenses de l'événement :

<i>Transport en TGV</i>	<i>816,00 €</i>
<i>Une nuit d'hôtel</i>	<i>637,86 €</i>
<i>Transports en commun</i>	<i>98,10 €</i>
<i>Restauration</i>	<i>840,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>2 391,96€</i>

Recettes de l'événement :

<i>Participation des familles</i>	<i>600,00 €</i>
<i>Participation de l'AS du collège</i>	<i>500,00 €</i>
<i>Participation du foyer socio-éducatif</i>	<i>571,96 €</i>
<i>Participation ville d'Igny (8 élèves)</i>	<i>480,00 €</i>
<i>Participation Bièvres (3 élèves)</i>	<i>180,00 €</i>
<i>Participation Vauhallaan (1 élève)</i>	<i>60,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>2 391,96€</i>

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser une subvention exceptionnelle de 480 € à l'association sportive du collège Emile Zola.

VOTE : unanimité

4. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS) POUR LE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LES TRAVAUX DE LA VOIE VERTE DES RUCHERES ET LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU COMPLEXE DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay apporte une aide aux communes au titre du fonds de concours transition écologique. Ce fond de concours était de 271 258 € pour la Ville et le solde restant est de 152 023 €.

La demande de la Ville auprès de la CPS serait une participation au financement des travaux de la voie verte des Ruchères et des travaux d'assainissement du Complexe Sportif des Bois Brûlés.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à financer les travaux sur la voie verte avec le solde du Soutien à l'Investissement Communal (SIC) disponible pour un montant de 323 053,90 € TTC et les travaux d'assainissement au Complexe Sportif des Bois Brûlés avec le solde du SIC disponible pour un montant de 116 933.70 € TTC,
- Approuver les termes de la convention de fonds de concours avec la CPS pour ces travaux,
- Autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de fonds de concours avec la CPS pour les travaux de la voie verte des Ruchères et les travaux d'assainissement du Complexe Sportif des Bois Brûlés ainsi que tous les documents ou avenants relatifs à ce dossier.
- Approuver les plans de financement prévisionnels ci-dessous :

Plan de financement Fonds de concours transition écologique SIC		
<i>Voie verte</i>		
<i>Opération</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>Recettes (€)</i>
<i>Etudes diverses (HT)</i>	5 270.00 €	
<i>Travaux de voirie (HT)</i>	240 981.58 €	
<i>Travaux éclairage (HT)</i>	22 960.00 €	
<i>TVA</i>	53 842.32 €	
<i>Subvention Fonds de concours CPS</i>		66 205.79 €
<i>Subvention agence de l'eau</i>		136 800.00 €
<i>FCTVA 16.404 %</i>		43 296.98 €
<i>Ville d'Igny</i>		76 751.13 €
Total TTC	323 053.90 €	323 053.90 €

Plan de financement Fonds de concours transition écologique		
<i>Travaux d'assainissement CSBB</i>		
<i>Opération</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>Recettes (€)</i>
<i>Travaux (HT)</i>	97 444.75 €	
<i>TVA</i>	19 488.95 €	
<i>Subvention fonds de concours CPS</i>		48 722.37 €
<i>FCTVA 16.404 %</i>		15 984.84 €
<i>Ville d'Igny</i>		52 226.48 €
Total TTC	116 933.70 €	116 933.70 €

Madame Launay

Quand auront lieu les travaux au Complexe Sportif des Bois Brûlés ?

Monsieur le Maire

Je vous propose d'en parler avec la salve de délibérations suivantes dans lesquelles nous demandons des subventions.

VOTE : unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU AU TITRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

L'Agence de l'Eau propose des subventions pour le financement des travaux liés à la gestion des eaux pluviales.

La réflexion sur le projet du CSBB a commencé il y a plusieurs années. Des contraintes techniques, environnementales et budgétaires ont conduit la Ville à phaser le projet en débutant par les deux terrains de foot réalisés en 2025. Dorénavant, la seconde phase du projet concerne le projet bâtiminaire décrit ci-dessous :

- *1 tribune de 250 places pour le terrain d'honneur de football,*
- *10 vestiaires pour les joueurs avec des bancs, des sièges, des porte-manteaux, des espaces douches, des lavabos et des locaux sanitaires mutualisés,*
- *2 vestiaires pour les arbitres,*
- *1 espace médical/local antidopage,*
- *1 club-house pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément,*
- *Des locaux de stockage répartis sur chaque terrain,*
- *1 salle de multi-activités sportives à l'étage*
- *Des locaux pour les associatifs sportifs (Cap running et le Club Cyclisme Igny-Palaiseau),*
- *Un parcours sensoriel,*
- *Des zones de détente.*

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la gestion des eaux pluviales*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.*

Monsieur le Maire

Madame Launay, pour répondre à votre question précédente, depuis le début, nous jalonons dans le temps ce projet ambitieux. D'ailleurs, cela a justifié de précédentes délibérations et des modifications d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) qui sont faites pour modifier les plannings et les montants que le budget affecte sur un projet, en sachant que la priorité absolue, c'est la construction du terrain synthétique pour le foot avec un certain nombre d'équipements annexes, notamment, la zone d'expansion. Aujourd'hui, dans la même partie, nous avons le terrain synthétique et le drainage du terrain en herbe.

Ensuite, sur la partie bâtiminaire, aujourd'hui, l'idée est de voir comment cadencer et jalonner le projet dans le temps. A ce stade, il n'y a pas de modification sur l'esprit du projet. En revanche, depuis mai-juin, avec la maîtrise d'œuvre, nous sommes en train de recalculer un certain nombre d'aspects à l'intérieur du volume du bâtiment. Par exemple, nous nous sommes aperçus que le nombre de vestiaires était surdimensionné et, parfois même également, la taille de certaines pièces. Nous regardons également, à la marge, l'usage que nous pourrions faire d'une ou de deux pièces à l'étage. Peut-être pourrions-nous les affecter pour une activité des centres de loisirs. Donc, nous regardons ces différents aspects mais ça ne change pas l'esprit du projet que vous avez en tête avec le concours d'architectes. Il n'y a pas de changement. D'ailleurs, à l'occasion, peut-être que nous pourrions vous remettre à jour le projet lors d'une commission. A ce stade, il va falloir que nous regardions toutes les subventions que nous pourrions aller chercher. Nous nous sommes même interrogés pour aller chercher des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Nous verrons si nous sommes capables de le faire ou pas. Et si nous le faisons, forcément, il faudra que nous

redimensionnions l'usage de la partie bâtementaire du projet car ce n'est pas forcément pour que le club de foot soit à 100% dans le bâtiment mais pour avoir d'autres usages pour les jeunes, les centres de loisirs ou autres. Donc, nous travaillons tous ces sujets-là.

En fait, aujourd'hui, je ne peux pas dire si le projet se fera en 2 ou 3 ans. Pour les clubs, l'urgence, bien sûr, ce sont les terrains. Nous aurons quand même un petit sujet sur les vestiaires. Mais l'idée est que nous soyons prudents et que nous ne travestissions pas le projet. Nous y restons fidèles mais, à titre personnel, je ne serai pas spécialement inquiet si nous le faisons en 3 ans. L'idée est de finir d'abord les terrains en restant toujours très prudent. Sur ce projet, nous avons eu tellement de sujets à combattre ou de haies à franchir depuis maintenant presque 7 ans. Aujourd'hui, nous en arrivons au bout parce que nous avons toutes les autorisations mais nous voulons d'abord finir les terrains, parce que nous avons encore eu des surprises sur l'état du sol. Il y a 15 jours, nous avons eu encore des discussions avec les entreprises intervenant sur des sujets liés au traitement du sol. Il y a eu des carottages un petit peu partout pour en vérifier son état avant de mettre les structures. Le sol est dans un très sale état. Donc, forcément, nous discutons les surcoûts comme des marchands de tapis. Après, c'est normal parce que c'est de l'argent public et nous devons donc veiller à savoir où nous mettons l'argent. Donc, nous voulons déjà arriver au bout du terrain synthétique. Les travaux sont en cours. Pour le reste, nous continuons mais en faisant attention. Nous sommes prudents.

Madame Launay

En quoi consistent les soucis de l'état du sol ? C'est un problème de drainage ou de pollution ?

Monsieur le Maire

Non, en fait, c'est la portance nécessaire et la densité du sol pour mettre le traitement du sol puis, la couche de terrassement et ensuite, l'installation du tapis. Il faut donc que le sol soit extrêmement bien nivelé partout. Je ne peux pas vous en dire plus techniquement, mais, à chaque fois, nous avons des petites surprises qui se rajoutent.

Il y a un autre aspect justifiant le fait que nous ayons proposé de mettre une partie du solde du fonds de concours de l'Agglomération sur la partie assainissement. Nous avons fait un projet d'aménagement. Cela veut dire que nous avons plusieurs étapes. Nous avons les sols. Ensuite, en fin d'étape, il y aura la plantation de plusieurs dizaines d'arbres puisque le projet est conçu comme un parc des sports. Donc, toute la partie plantation d'arbres est fondamentale. Bien sûr, nous aurons la partie bâtementaire entre les deux. Dans ce plan d'aménagement, nous avons prévu de mettre en place toute la partie assainissement et l'écoulement des eaux à la fin des aménagements principaux. Nous avons eu une visite normale et légitime de la police de l'eau nous demandant de mettre en place la partie assainissement et l'écoulement des eaux dès la fin de la création du terrain synthétique. Nous avons plutôt prévu de le faire à la fin du projet, une fois que tout serait terminé. Ce n'est pas dramatique, mais, de mémoire, c'est 100.000 euros uniquement sur cette partie-là. Donc, cela veut dire recadrer un petit peu les sujets à chaque fois.

VOTE : unanimité

6. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU PLAN VERT D'ILE-DE-FRANCE (IDF) POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

La Région Ile-de-France propose des subventions pour le financement d'aménagement d'espaces verts ouverts aux franciliens.

La réflexion sur le projet du CSBB a commencé il y a plusieurs années. Des contraintes techniques, environnementales et budgétaires ont conduit la Ville à phaser le projet en débutant par les deux

terrains de foot réalisés en 2025. Dorénavant, la seconde phase du projet concerne le projet bâtimementaire décrit ci-dessous :

- 1 tribune de 250 places pour le terrain d'honneur de football,
- 10 vestiaires pour les joueurs avec des bancs, des sièges, des porte-manteaux, des espaces douches, des lavabos et des locaux sanitaires mutualisés,
- 2 vestiaires pour les arbitres,
- 1 espace médical/local antidopage,
- 1 club-house pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément,
- Des locaux de stockage répartis sur chaque terrain,
- 1 salle de multi-activités sportives à l'étage
- Des locaux pour les associatifs sportifs (Cap running et le Club Cyclisme Igny-Palaiseau),
- Un parcours sensoriel,
- Des zones de détente.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'aide la plus élevée possible à la Région Ile-de-France dans le cadre du plan vert d'Ile-De-France,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou avenants liés à cette demande de subvention.

VOTE : unanimité

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

La Région Ile-de-France propose des financements dans le cadre de l'appel à projet « Aide aux équipements sportifs de proximité ».

La réflexion sur le projet du CSBB a commencé il y a plusieurs années. Des contraintes techniques, environnementales et budgétaires ont conduit la Ville à phaser le projet en débutant par les deux terrains de foot réalisés en 2025. Dorénavant, la seconde phase du projet concerne le projet bâtimementaire décrit ci-dessous :

- 1 tribune de 250 places pour le terrain d'honneur de football,
- 10 vestiaires pour les joueurs avec des bancs, des sièges, des porte-manteaux, des espaces douches, des lavabos et des locaux sanitaires mutualisés,
- 2 vestiaires pour les arbitres,
- 1 espace médical/local antidopage,
- 1 club-house pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément,
- Des locaux de stockage répartis sur chaque terrain,
- 1 salle de multi-activités sportives à l'étage
- Des locaux pour les associatifs sportifs (Cap running et le Club Cyclisme Igny-Palaiseau),
- Un parcours sensoriel,
- Des zones de détente.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'aide la plus élevée possible à la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet « Aide aux équipements sportifs de proximité »,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou avenants liés à cette demande de subvention.

VOTE : unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) d'environ 15 millions d'euros visant à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

La réflexion sur le projet du CSBB a commencé il y a plusieurs années. Des contraintes techniques, environnementales et budgétaires ont conduit la Ville à phaser le projet en débutant par les deux terrains de foot réalisés en 2025. Dorénavant, la seconde phase du projet concerne le projet bâtiminaire décrit ci-dessous :

- 1 tribune de 250 places pour le terrain d'honneur de football,
- 10 vestiaires pour les joueurs avec des bancs, des sièges, des porte-manteaux, des espaces douches, des lavabos et des locaux sanitaires mutualisés,
- 2 vestiaires pour les arbitres,
- 1 espace médical/local antidopage,
- 1 club-house pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément,
- Des locaux de stockage répartis sur chaque terrain,
- 1 salle de multi-activités sportives à l'étage
- Des locaux pour les associatifs sportifs (Cap running et le Club Cyclisme Igny-Palaiseau),
- Un parcours sensoriel,
- Des zones de détente.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou avenants liés à cette demande de subvention.

VOTE : unanimité

9. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU COMPLEXE SPORTIF DES BOIS BRULES (CSBB)

Rapporteur Monsieur le Maire

L'ANS (l'Agence Nationale du Sport) propose des financements dans le cadre du programme des 5 000 équipements sportifs de proximité, axe 2 équipements structurants.

La réflexion sur le projet du CSBB a commencé il y a plusieurs années. Des contraintes techniques, environnementales et budgétaires ont conduit la Ville à phaser le projet en débutant par les deux terrains de foot réalisés en 2025. Dorénavant, la seconde phase du projet concerne le projet bâtimementaire décrit ci-dessous :

- 1 tribune de 250 places pour le terrain d'honneur de football,
- 10 vestiaires pour les joueurs avec des bancs, des sièges, des porte-manteaux, des espaces douches, des lavabos et des locaux sanitaires mutualisés,
- 2 vestiaires pour les arbitres,
- 1 espace médical/local antidopage,
- 1 club-house pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément,
- Des locaux de stockage répartis sur chaque terrain,
- 1 salle de multi-activités sportives à l'étage
- Des locaux pour les associatifs sportifs (Cap running et le Club Cyclisme Igny-Palaiseau),
- Un parcours sensoriel,
- Des zones de détente.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'aide la plus élevée possible à l'Agence Nationale du Sport,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

VOTE : unanimité

10. CONVENTION LOCALE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIONS LOCALES FINANCEES AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION D'EDUCATION ET D'INFORMATION SANITAIRE (FNPEIS) DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ESSONNE (CPAM)

Rapporteur Monsieur le Maire

Cet appel à projet a pour objectif principal de soutenir et promouvoir des actions locales au plus près des populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé afin d'être un relai des programmes nationaux existants : dépistage organisé du cancer du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus.

Malgré les campagnes de communication et les actions de l'Institut National Contre le Cancer, de la CPAM et des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers, les taux de participation au dépistage pour ces cancers sont inférieurs aux objectifs fixés.

Pour la commune d'IGNY, 45% des habitants sont éligibles au dépistage organisé de ces 3 cancers. Seulement 40% des femmes éligibles se font dépister pour le cancer du sein, seulement 41% des habitants éligibles se font dépister pour le cancer colorectal et seulement 25% des femmes éligibles se font dépister pour le cancer du col de l'utérus.

La Ville souhaite s'inscrire dans cet appel à projet pour le soutien au dépistage du cancer du sein dans le cadre de la campagne annuelle en octobre avec une proposition de participation à l'événement « Mud Run » qui se déroulera le samedi 11 octobre 2025.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver les termes de la convention locale de financement pour les actions locales financées au titre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire de la CPAM de l'Essonne
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention locale de financement pour les actions locales financées au titre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire de la CPAM de l'Essonne et tous les documents et avenants s'y rapportant.

VOTE : unanimité

11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS NOE SANTE) ET LA COMMUNE D'IGNY

Rapporteur Monsieur le Maire

La CPTS est une association créée en 2019 par des professionnels de santé sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France. Elle regroupe 10 communes du Nord de l'Essonne et couvre un bassin de population de plus de 135 000 habitants. La CPTS a plusieurs missions dont, notamment, celle de participer à la gestion des crises sanitaires sur son territoire.

Considérant qu'en cas de crise sanitaire, les ressources médicales fédérées au travers de la CPTS peuvent être mises à contribution en soutien aux communes et que son programme d'actions s'inscrit dans les objectifs généraux de politique publique, la Ville souhaite soutenir ce partenariat.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver la convention de partenariat entre la CPTS Noé Santé et la commune d'Igny
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents et avenants s'y afférant.

VOTE : unanimité

12. CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

Rapporteur Madame Frascaria

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) conseille et soutient les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

L'Agence a pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les réseaux d'entreprises et les associations.

La feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) est structurée autour de 4 axes et 16 engagements et doit permettre, d'ici à 2027, d'atteindre les objectifs suivants :

- 8 millions de personnes accompagnées,
- 25 000 lieux d'inclusion numérique,
- 20 000 aidants numériques formés
- 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du

*Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier
« Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques ».*

Afin de renforcer et pérenniser l'action de la médiation numérique, une enveloppe budgétaire est dédiée aux gouvernances locales pour financer des projets d'élaboration ou de mise en œuvre de feuilles de route territoriales.

La ville d'IGNY fait partie de la gouvernance départementale et a souhaitée développer une action en partenariat avec Orange.

L'objectif est de définir un plan d'action pour favoriser l'inclusion numérique au sein d'une structure et de proposer une formation/action reprenant le parcours de l'utilisateur au sein de la structure qui se déclinera comme tel :

- *Cadrer le projet (outil : Business Model Canvas) et incarner les populations cibles (outil : Persona) - Travail intermédiaire : créer les personas*
- *Définir le parcours utilisateur (outils : Customer Journey Map et Storymapping) et comment leur raconter l'histoire (outil : schéma narratif actanciel) - Travail intermédiaire : définir l'histoire à raconter dans une optique de communication*
- *Identifier les forces/faiblesses/opportunités/menaces du projet (outils : bateau agile et matrice SWOT) et les impacts sur les parties prenantes (outil : 7S) Travail intermédiaire : réfléchir aux impacts des parties prenantes au projet*
- *Elaborer le plan d'action / rétroplanning pour mener à bien le projet (outil : remember the future), priorisation et approche agile + rétrospective sur les 4 sessions de formation.*

La ville d'IGNY se propose d'expérimenter cette formation/action en y intégrant les référents préfectoraux et Francil'IN et réfléchit à comment l'étendre sur le territoire du département de l'Essonne.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver les termes de la convention de subventionnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – France Numérique Ensemble*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents et avenants s'y afférents.*

Madame Gorsy

Oui, c'est très important parce que, même si certaines personnes se débrouillent assez bien en informatique, c'est très compliqué, par exemple, de réserver des billets de train. Je considère que c'est dramatique pour une certaine catégorie de personnes qui ne pourront peut-être plus sortir de chez elles.

Madame Launay

Il est vrai qu'il y a une fracture numérique liée à l'apprentissage, à l'usage des outils numériques pour certaines personnes. Mais il y a aussi le développement de certaines applications - de services publics ou pas - qui ne fonctionnent pas bien que nous soyons sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone. Le script de développement a été étudié, par exemple, pour un PC ou une tablette et, quand nous sommes avec un téléphone, scanner quelque chose pour l'envoyer sur une application sur son téléphone : c'est la galère. Et ce n'est plus une question d'accès mais une question de développement de l'outil. Donc, c'est quand même aussi un problème quand nous sommes sur des services publics ou de l'État.

Monsieur le Maire

Nous allons essayer d'avancer sur notre partie.

Madame Gorsy

C'est un bel instrument mais il n'y a qu'une catégorie de personnes qui peut y accéder. Les jeunes et les anciens n'y accèdent pas. C'est donc restreint aux personnes de 30 à 60 ans. A partir de 65 ans, ça peut devenir un problème. Et ça n'intéresse pas les jeunes qui ne sont que sur les jeux. Il faut donc faire attention.

VOTE : unanimité

13. ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AD 574 SISE AVENUE JEAN MOULIN

Rapporteur Monsieur Moison

Par délibération n°2023-03-23-30 en date du 23 mars 2023, le Conseil municipal a autorisé la cession de la parcelle communale cadastrée section AD n°574, située avenue Jean Moulin, d'une superficie de 424 m², pour un montant de 380 000 euros.

Afin d'aligner le prix de vente sur la valeur estimée par les services de l'État qui a estimé ce bien au prix de 290 000 euros, tout en prenant en compte l'intérêt de la commune, il est proposé d'actualiser le prix de vente à 300 000 euros.

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°2023-03-23-30 en conséquence.

Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Modifier la délibération n°2023-03-23-30 en date du 23 mars 2023 afin d'actualiser le prix de vente*
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés à la vente de cette parcelle d'une superficie de 424 m² au prix de 300 000 euros.*

VOTE : unanimité

14. VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 40 RUE JULES FERRY SUR UNE PARCELLE ACTUELLEMENT CADASTREE AL 1279

Rapporteur Monsieur Moison

Par acte authentique en date du 20 novembre 2021, la commune d'Igny a acquis un immeuble situé 40 rue Jules Ferry, cadastré section AL n°977, comprenant en rez-de-chaussée une surface commerciale et, à l'étage, un appartement d'une superficie au sol de 95,90 m² et d'une surface habitable de 68,64 m². Le prix d'achat de l'ensemble immobilier s'élevait à 399 000 euros.

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine communal, la commune souhaite aujourd'hui procéder à la cession de l'appartement situé au premier étage, identifié comme un lot autonome.

Un avis de la Direction de l'immobilier de l'État (anciennement Service des Domaines), en date du 26 juin 2025, a estimé la valeur vénale du bien à 220 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé de fixer le prix de vente à 300 000 euros, ce montant restant cohérent avec l'estimation précitée et tenant compte du marché local. Les frais de notaire seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés à la vente d'une superficie au sol de 95,90 m² et d'une surface habitable de 68,64 m² au prix estimatif de 300 000 euros.

VOTE : unanimité

15. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR,) LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS), LES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, GOMETZ-LE-CHATEL, GIF-SUR-YVETTE, IGNY, MASSY, ORSAY, PALAISEAU, LA VILLE-DU-BOIS, LES ULIS, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VERRIERES-LE-BUISSON ET VILLEJUST

Rapporteur Monsieur Turpin

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), notamment de son action n°116 relative à la performance énergétique du patrimoine des collectivités territoriales et, également du Décret Tertiaire, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et 14 communes du territoire sont lauréates du programme ACTEE CHÊNE.

Ce programme vise à soutenir, notamment financièrement, les actions d'ingénieries en faveur des économies d'énergie et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Afin de bénéficier de ce soutien, il est proposé de signer une convention de partenariat entre la FNCCR et toutes les structures lauréates du programme.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes de Bures-sur-Yvette, Champlan, Gometz-le-Châtel, Châtel, Gif-sur-Yvette, Igny, Massy, Orsay, Palaiseau, La Ville du Bois, Les Ulis, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson et Villejust sont lauréates du programme ACTEE CHÊNE, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Ce programme s'étend jusqu'au 31 décembre 2026 et a, pour objectif, d'améliorer la performance énergétique du patrimoine communal et intercommunal par le financement d'actions d'ingénieries et des compétences relatives aux projets de rénovation énergétique.

Pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les 14 communes lauréates, les objectifs sont les suivants :

- Mutualiser la démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux ;*
- Mettre à profit la compétence d'un économe de flux ;*
- Améliorer la connaissance fine du patrimoine et établir une feuille de route des travaux et action à réaliser ;*
- Mettre en place le suivi et le pilotage des bâtiments pour assurer la pérennité de leurs performances dans le temps ;*

- *Accompagner des contrats d'exploitation/maintenance, à intéressement ou performance énergétique par une prestation de maîtrise d'œuvre ou Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ;*
- *Répondre aux enjeux et exigences du Décret Tertiaire, qui fixe des objectifs de réduction de consommation d'énergies dans les bâtiments tertiaires à horizon 2030, 2040 et 2050.*

Lors de la candidature, la commune d'Igny a inscrit des actions au sein du programme, dont aucune n'a été accordée par le jury de la FNCCR (participation aux audits énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² – participation à la MOE relative aux travaux d'amélioration énergétique de l'école JB Corot).

Les conventions ayant déjà été signées par 13 communes sur les 14 lauréates, la signature de la convention multipartite permettra à toutes les communes lauréates de bénéficier des financements du programme ACTEE CHENE.

Après avoir signé la convention multipartite, il n'est pas exclu que, par la suite, la commune d'Igny puisse bénéficier de financements sur des actions éligibles au programme. Cela pourra intervenir au travers de la signature d'une nouvelle convention tripartite entre la commune, la FNCCR et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Suite à la présentation en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver les termes de la convention multipartite commune à toutes les villes adhérentes au programme ACTEE CHENE.*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention multipartite commune à toutes les villes adhérentes au programme ACTEE CHENE ainsi que tous les documents ou avenants s'y rapportant.*

VOTE : unanimité

16. DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2026

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Maire, tout autre élu local ou un agent communal, peut être coordonnateur de l'enquête de recensement de la population dans la commune et en prendre ainsi en charge la préparation et la réalisation.

Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Il met en place la logistique, organise la campagne locale de communication et encadre les agents recenseurs.

Il est formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et à l'environnement juridique. Le coordonnateur forme l'équipe sur la base d'un guide pédagogique mis à sa disposition par l'INSEE.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de décider de confier la mission de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population 2026 à un agent communal qui sera désigné par arrêté municipal. Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire sur la durée de la mission.

VOTE : unanimité

17. CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CABINE PHOTO A L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Rapporteur Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Ville a mis en place un dispositif de recueil pour la délivrance des pièces d'identité : carte nationale d'identité et passeport.

Le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) rejette de nombreux dossiers suite à la mauvaise qualité des photos présentées par les administrés.

La société ME Group France propose d'installer, pour une durée de 36 mois, une cabine photo Mini Evo dans l'espace d'attente de l'accueil de l'Hôtel de Ville, accessible à tous les administrés.

Cette mise à disposition permettra d'apporter un service supplémentaire auprès des administrés, notamment, lorsque la photo ne respectera pas les exigences du CERT.

L'appareil et ses accessoires seront à la propriété de la société ME Group France qui versera à la ville une redevance sur les recettes à hauteur de 20%.

La ville fixe le prix de vente de la planche de 6 photos et de l'e-photo à 10 euros.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver les termes de la convention avec la société ME Group France*
- Fixer la tarification à 10 euros par planche de 6 photos ou de e-photo*
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société ME Group France ainsi que tous les documents et avenants à venir.*

VOTE : unanimité

18. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)- PLAN MERCREDI POUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2030

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance, la commune a mis en place un Projet Éducatif De Territoire, arrivé à échéance le 31 août 2025. Aussi, il convient de le renouveler.

Il est co-construit avec les services de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les partenaires locaux (associations, structures périscolaires...) afin de :

- Assurer une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant*
- Favoriser l'égalité d'accès à des activités éducatives de qualité*
- Structurer et améliorer l'offre périscolaire (matin, midi, soir) et extrascolaire (vacances)*
- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'un projet partagé.*

La signature tripartite du PEDT permet de bénéficier de financements de la CAF : la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et le bonus plan mercredi.

Les objectifs enfance du PEDT 2025/2030 sont :

Axe 1 : consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement :

- 1) *Sensibiliser aux actions de développement durable et à la préservation de l'environnement*
- 2) *Développer la sociabilité à travers la pratique du jeu et du sport*
- 3) *Favoriser la découverte et la pratique des arts*
- 4) *Susciter la curiosité des biens faits de la santé, de l'esprit scientifique et des besoins en alimentation*
- 5) *Construire et devenir le citoyen de demain en prônant les valeurs de la République, de la laïcité, de la différence et de la solidarité.*

Axe 2 : porter une politique éducative associant tous les partenaires dans l'intérêt de l'enfant :

- 6) *S'inscrire dans une démarche intégrative, en particulier en faveur des enfants porteurs de handicap*
- 7) *Lutter contre les inégalités*
- 8) *Sensibiliser aux dangers des écrans sur la santé des enfants*
- 9) *Prévention du harcèlement scolaire et des violences sexuelles et sexistes*
- 10) *Poursuivre le travail partenarial avec les enseignants*
- 11) *Poursuivre la communication avec les familles*
 - *Réunions régulières scolaire/périscolaire*
 - *Encourager la participation active des familles*
 - *Améliorer les différents canaux de communication (mails, affichage ...)*
 - *Organiser des conseils périscolaires sur chaque site 2 fois par an.*
 - *Organiser un dispositif d'immersion des parents volontaires sur tous les temps périscolaires*
 - *Alimenter davantage le portail famille avec des photos illustrant la journée des enfants au périscolaire.*
- 12) *Communiquer auprès des parents sur les actions éducatives et sur les programmes d'activités, sur les démarches administratives, sur le règlement intérieur, sur la politique tarifaire.*
- 13) *Maintenir la diversité des activités pour permettre aux enfants de choisir leur activité et/ou de découvrir de nouvelles disciplines.*
- 14) *Favoriser l'intégration de tous en valorisant et consolidant les compétences sociales et civiques nécessaires au « vivre ensemble » en aménageant les espaces et les contenus des activités (accessibilité pour tous les publics).*
- 15) *Recruter et fidéliser du personnel qualifié et/ou former des agents de la collectivité.*
- 16) *Maintenir une cohérence et complémentarité pédagogique et éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire)*
- 17) *Proposer aux enfants et aux parents un temps périscolaire qualitatif, éducatif, égalitaire qui tient compte des rythmes individuels de l'enfant.*

Le secteur jeunesse a été ajouté au PEDT 2025/2030. Les objectifs sont :

Axe 3 : créer du lien avec les jeunes et une dynamique jeunesse

- 1) *Permettre l'épanouissement des jeunes à travers différentes activités :*
 - *Proposer une grande palette d'activités artistiques, manuelles, sportives et autres...*
 - *Mise en place d'un programme d'activités différent à chaque période de vacances scolaires*
 - *Mise en place de grands jeux, tournois et soirées.*
 - *Organiser des ateliers avec des thématiques variées.*
- 2) *Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes :*
 - *Participation des jeunes dans la conception des programmes d'activités.*
 - *Impliquer les jeunes lors de certaines activités et dans le fonctionnement de l'espace jeunes.*
 - *Mise en place d'un séjour porté et organisé par les jeunes.*
 - *Gestion des jeux de société et activités libres en autonomie à l'espace jeunes.*

- 3) *Développer la citoyenneté, l'éco-citoyenneté et le bien vivre ensemble :*
- *Mise en place d'ateliers basés sur l'éco-citoyenneté : atelier de recyclage, ramassage de déchets...*
 - *Mise en place d'actions en collaboration avec les différents partenaires (MJC, Interval, collège, Espaces jeunes...).*
 - *Participation à différents projets et/ou actions de sensibilisation au sein de la structure et hors les murs*
 - *Elaboration avec les jeunes du règlement intérieur et les règles de vie de la structure.*
- 4) *Favoriser l'accès à la culture et à la pratique des arts :*
- *Mise en place de sorties culturelles, artistiques et de loisirs*
 - *Proposition de ciné-débat*
 - *Mise en place de différents stages lors des vacances scolaires (sportifs, danses, culinaires, graff...)*
 - *Réduire les inégalités liées à la culture en proposant des sorties à prix plus accessible et en travaillant un partenariat avec l'association « Culture du cœur ».*

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire.

La structure de pilotage est composée de :

- *Le Maire et/ou La Maire-adjointe à l'Education et l'élu représentant la jeunesse*
- *Un membre de la Direction Générale des Services ou la directrice du service Education et/ou Jeunesse*
- *Un représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), 1 de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), 1 de la CAF de l'Essonne,*
- *Un représentant de chaque fédération de parents d'élèves,*
- *Un membre du corps enseignant : maternel et élémentaire,*
- *Le pilote du dispositif, les responsables de services concernés par le PEDT, un directeur ALSH et 1 animateur*
- *Les associations culturelles et sportives partenaires du projet.*

Le comité de pilotage se réunit, sous la présidence du Maire ou de son représentant de la façon ci-dessous :

<i>Périodicité des réunions du comité de pilotage : 1 fois par an</i>	<i>Il a pour but de prendre connaissance des différentes actions mises en place, de les évaluer et d'y apporter si besoin, les ajustements nécessaires au bon déroulement des axes éducatifs du PEDT.</i>
<i>Périodicité des réunions du Comité Technique : Minimum 1 fois par trimestre</i>	<i>Les membres du Comité Technique sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des actions du PEDT. Il se réunit une fois par trimestre pour coordonner et mettre en œuvre l'ensemble des axes éducatifs et opérationnels du PEDT.</i>
<i>Périodicité des réunions d'évaluation des objectifs : 2 fois par an</i>	<i>Le but est de préparer les grandes lignes du bilan annuel du PEDT et de soumettre, si besoin, des propositions d'ajustement et d'actions pour l'aide à la décision du comité de pilotage.</i>

Une commission d'évaluation portée par les équipes du périscolaire sera constituée et permettra d'évaluer les actions mises en place. Une présentation sera faite aux membres du comité de pilotage au minimum 1 fois par an. Les membres du comité de pilotage pourront librement assister à la commission d'évaluation en fonction des thématiques abordées.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Événementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Approuver le PEDT-Plan mercredi de la commune d'IGNY pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2030,*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention PEDT- Plan Mercredi et tous les documents et avenants s'y rapportant.*

Monsieur le Maire

Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), nous avons le sujet de l'aide personnalisée pour les devoirs dans les écoles. Monsieur Guy Brisseaux est en charge de ce sujet-là. Vous en connaissez le principe : les enfants en décrochage sont repérés par les enseignants. Et donc, nous, côté ville, nous arrivons avec des contrats pour les enseignants afin de les aider à raccrocher les wagons avec des cours de soutien. C'est en place dans les écoles Jean-Baptiste Corot et Jules Ferry.

Monsieur Brisseaux

Et ce sera en place à Joliot Curie à la rentrée de septembre. La cheffe d'établissement encadrera les études et va prendre ce petit groupe de 6 élèves.

Monsieur le Maire

Très bien. C'est très important.

VOTE : unanimité

19. APPROBATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DU RPE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2029

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile. Il est en partie subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales.

La commune a perçu au titre de la convention d'objectifs et de financement une subvention de fonctionnement à hauteur de 27 328 €.

Le RPE a deux missions principales :

- *Informers les parents et les professionnels (réunions sur les modes d'accueils, favoriser la mise en relation de l'offre et la demande d'accueil...)*
- *Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles (professionnalisation des assistantes maternelles, proposer des ateliers d'éveils, être un espace ressource...).*

Dans le cadre du renouvellement du projet de fonctionnement, de nouveaux objectifs et axes de travail sont proposés :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Être guichet unique d'information et valoriser l'offre du service monenfant.fr
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels de l'accueil individuel
- Accompagner les familles dans leurs démarches de parents employeurs
- Accompagner les assistantes maternelles dans l'évolution de leur profession
- Organiser des actions collectives à destination des Assistantes Maternelles et Gardes à Domicile

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver les objectifs du projet de fonctionnement pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029 tels que présentés dans le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance.
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le renouvellement d'agrément du RPE et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la CAF.

VOTE : unanimité

20. FRAIS DE SCOLARITE ENTRE LA COMMUNE D'IGNY ET LES COMMUNES EXTERIEURES D'ACCUEIL, DANS LE CADRE D'UNE DEROGATION APPLICABLE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur Monsieur le Maire

Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves domiciliés dans une autre commune en dérogation scolaire, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

La répartition des charges de fonctionnement pour des enfants dans les écoles publiques intervenant entre la commune d'Igny et les communes de Buc, Bièvres, Saclay, Marcoussis, Massy, Le Plessis-Robinson, Palaiseau, Vauhallan, Verrières-Le-Buisson, Antony, Vélizy et Clamart fixant les tarifs des frais de scolarité est actée dans un formulaire de dérogation, qui doit être dûment agréé et signé par les maires des deux communes.

Des enfants de la commune d'Igny peuvent être scolarisés par dérogation scolaire dans les communes dites d'accueil citées et dans ce cadre, la commune doit prendre en charge les frais de scolarité votés par la commune extérieure de ces enfants.

Par ailleurs, dans le cas où un enfant issu de ces communes extérieures est scolarisé sur la commune d'Igny, les communes extérieures devront s'acquitter des frais de scolarité votés par la commune d'Igny : 950€ pour les enfants des écoles maternelles et 400€ pour les enfants des écoles élémentaires.

L'entrée en vigueur de cet accord est prévue à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Suite à la présentation en Commission Enfance et Solidarités le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- Abroger la délibération n°2024-07-11-23 relative à la participation réciproque aux frais de scolarité entre la commune d'Igny et les communes extérieures d'accueil, dans le cadre d'une dérogation,
- Dire que la gratuité réciproque sera appliquée avec toutes les communes pour le personnel communal et enseignant, sauf demande expresse par une commune,

- Dire que l'entrée en vigueur de cette délibération est prévue à compter de la rentrée 2025-2026,
- Préciser que les frais de scolarité de la ville d'Igny s'élèvent à 950€ pour les enfants des écoles maternelles et 400€ pour les enfants des écoles élémentaires,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions précisant annuellement les nouveaux frais de scolarité avec chaque commune, les formulaires de dérogations indiquant les frais de scolarité, ainsi que tous les documents ou avenants à venir,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à facturer ou à payer ces frais pour chaque année scolaire selon les termes des conventions et formulaires de dérogation transmises par chaque commune listée.

VOTE : unanimité

21. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-06-05-19 RELATIVE A LA CREATION DE TARIFICATIONS POUR LA MUD RUN

Rapporteur Madame Hortaut

La Ville souhaite favoriser la participation des partenaires institutionnels à la Mud run organisée les 10 et 11 octobre 2025. C'est pourquoi, une tarification réduite sera proposée aux :

- *Pompiers (volontaires ou professionnels)*
- *Militaires*
- *Gendarmes (volontaires ou professionnels)*
- *Policiers nationaux*
- *Personnel de santé*

Cette réduction se fera sur présentation d'une carte professionnelle et ne sera pas cumulable avec une autre réduction.

Ci-dessous la nouvelle grille tarifaire complétée :

Participants	Tarif/ personne
<i>Entreprises*</i>	<i>45 euros</i>
<i>+ de 18 ans</i>	<i>35 euros</i>
<i>De 6 à - de 18 ans</i>	<i>15 euros</i>
<i>Groupe à partir de 4 personnes (à partir de 6 ans)</i>	<i>- 5 euros/ personne</i>
<i>Collectivités : villes, CPS CD91</i>	<i>30 euros</i>
<i>Etablissements scolaires (élémentaires-collèges)</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Lycées</i>	<i>5 euros/ personne</i>
<i>Policiers nationaux, militaires, gendarmes, pompiers (volontaires ou professionnels), personnel de santé</i>	<i>25 euros</i>

**Pour les entreprises, un espace dédié sera mis à disposition, une boisson offerte et une planche charcuterie/ fromage.*

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité le 30 juin 2025 et en Commission Jeunesse, Culture, Sport et Evènementiel le 1^{er} juillet 2025, il est demandé au Conseil municipal de :

- *Modifier la tarification de la délibération n° 2025-06-05-19 relative à la création de tarification pour la Mud run,*
- *Approuver la nouvelle tarification ci-dessous pour la Mud run :*

Participants	Tarif/ personne
<i>Entreprises*</i>	<i>45 euros</i>
<i>+ de 18 ans</i>	<i>35 euros</i>
<i>De 6 à - de 18 ans</i>	<i>15 euros</i>
<i>Groupe à partir de 4 personnes (à partir de 6 ans)</i>	<i>- 5 euros/ personne</i>
<i>Collectivités : villes, CPS CD91</i>	<i>30 euros</i>
<i>Etablissements scolaires (élémentaires-collèges)</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Lycées</i>	<i>5 euros/ personne</i>
<i>Policiers nationaux, militaires, gendarmes, pompiers (volontaires ou professionnels), personnel de santé</i>	<i>25 euros</i>

**Pour les entreprises, un espace dédié sera mis à disposition, une boisson offerte et une planche charcuterie/ fromage.*

Monsieur Korchia

Après réflexion, nous nous sommes demandés pourquoi les policiers, les militaires, les gendarmes et les pompiers ? Et pourquoi pas ? Mais, à ce moment-là, pourquoi pas également le personnel de santé ?

Madame Hortaut

Oui, effectivement, nous pourrions le rajouter.

Madame Launay

Plutôt que de faire une liste à la Prévert, n'y aurait-il pas un terme pouvant regrouper toutes ces catégories-là ? Pendant le Covid, nous parlions de professions essentielles.

Monsieur le Maire

C'était dans le cadre du plan blanc. Nous pouvons ajouter la catégorie « Personnel de santé »

Monsieur Korchia

Nous nous sommes posés une autre question sur l'astérisque du tarif aux entreprises signifiant « un espace dédié sera mis à disposition, une boisson offerte et une planche charcuterie/ fromage ».

Monsieur le Maire

En fait, l'écart n'était pas assez fort mais nous pouvons mettre le tarif aux entreprises à 45 € ?

Monsieur Korchia

D'accord.

VOTE : unanimité

22. COMMUNICATIONS DU MAIRE

2025-35 : contrat d'achat de livres scolaires et non scolaires pour les écoles publiques de la commune.
La ville a signé le contrat cité ci-dessus pour une durée d'un an à compter du 2 juin 2025, reconductible tacitement chaque année sans pouvoir excéder 3 ans avec la librairie « Passeurs d'histoires » sise au 60 B avenue de la République 91430 Igny pour un montant de 9 000 € ttc par an.

2025-36 : contrat de coréalisation avec l'association Steelyoungmusic dans le cadre de la programmation du concert « Steel Young ».

La ville a confié la représentation du concert cité ci-dessus le samedi 24 mai 2025 à 20h à l'association Steelyoungmusic, domiciliée au 19, rue du Midi 91120 Palaiseau, pour un montant de 20% de la recette des entrées.

2025-37 : attribution d'un marché d'achat de fournitures scolaires, travaux manuels et pédagogiques de la ville d'Igny – 25MA01.

La ville a attribué le marché cité ci-dessus à l'entreprise Savoir Plus – 18 boulevard des Fontenelles 49320 Brissac Loire Aubance pour 1 an à compter du 6 juin 2025, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, sans montant minimum et pour un montant maximum de 33 000 € ht.

2025-38 : convention relative au dispositif prévisionnel de secours pour la Mud run.

La ville a signé la convention citée ci-dessus avec l'Unité Mobile de Premiers Secours 91 qui s'engage à mettre en place un dispositif avec 2 équipes de secouristes et 2 véhicules de premiers secours les 10 et 11 octobre 2025 de 9h30 à 18h30 pour un montant de 1 250 €.

2025-39 : dernier renouvellement de bail dérogatoire de courte durée au profit de la société dénommée INCOMPARES.

La ville a signé le bail cité ci-dessus, expirant définitivement le 30 juin 2026, pour un local de 36,85 m² et 2 emplacements de parking extérieur situés au 1, rue Lavoisier 91430 Igny pour un loyer annuel de 7 075,20 € ht/hc.

2025-40 : bail dérogatoire de courte durée au profit de la société AVAS LIBRAIRIE pour le local sis 15, rue Pierre Lescot à Igny.

La ville a signé le bail cité ci-dessus pour un local à usage de commerce de 46 m² et d'un local contenant un espace cuisine et un water-closet à compter du 1^{er} juillet 2025, renouvelable 1 ou 2 fois pour une période de 12 mois sans pouvoir excéder 3 ans soit jusqu'au 30 juin 2028 pour un loyer annuel de 8 280,00 € ttc révisable chaque année.

2025-41 : bail commercial de courte durée au profit de la société VEOLIA ENERGIE PERFORMANCE.

La ville a signé le bail cité ci-dessus pour un local à usage de bureaux de 283 m² au 2^{ème} étage, de 7 emplacements de parking extérieur et d'un entrepôt à usage de stockage de 312 m² au rez-de-chaussée situés au 1, rue Lavoisier 91430 Igny à compter du 23 juin 2025, renouvelable 1 ou 2 fois pour une période de 12 mois sans pouvoir excéder 3 ans jusqu'au 22 juin 2028 pour un loyer annuel de 74 028,00 ht/hc révisable chaque année.

Monsieur Korchia

Nous avons une question sur la décision 2025-41 relative à un bail commercial de courte durée au profit de la société Véolia. Nous n'avons pas bien compris sur quel bâtiment ça se situait ? Et est-ce un bâtiment appartenant à la commune ?

Monsieur le Maire

C'est un bâtiment que nous avons acheté il y a 2 ans. C'est le grand bâtiment avec l'espèce de traversée. La Ville est propriétaire de la partie gauche.

Monsieur Korchia

Que de la partie gauche ?

Monsieur le Maire

Oui, de la partie gauche et, aussi, de la passerelle. D'ailleurs, c'est sur cette dernière que nous allons avoir un nouveau locataire « Les ballons pour tous » qui sont, aujourd'hui, dans la zone d'activités et qui vont venir s'installer ici. Et donc, Véolia occupe des bureaux sur la partie gauche.

Monsieur Korchia

D'accord. Et à qui appartient la partie droite, du coup ?

Monsieur le Maire

C'est privé. Notamment, la société AD'sif y est présente avec un local assez important. Mais je crois qu'il y a aussi une autre activité au-dessus des bureaux.

Monsieur Korchia

D'accord.

Monsieur le Maire

Avant, AD'sif était dans le bourg.

Monsieur Korchia

Je ne me rappelais pas que la Ville avait racheté ce bout de bâtiment.

23. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Semelet

J'ai une question pour Madame Anne Launay.

Vous nous aviez parlé d'un travail sur la pauvreté. Je voulais savoir si vous aviez pu avancer sur le sujet.

Madame Launay

Ce n'est pas moi, en particulier, qui travaillais sur ce sujet-là, mais la Mission d'Information et d'Evaluation sur la pauvreté en Essonne avec tous les services du Département liés aux différents acteurs au niveau de l'emploi, de l'aide sociale et à tous les échelons essonniers qui travaillaient sur le sujet. Nous, élus, étions là pour poser des questions aux différents acteurs que nous auditionnions : les grandes associations, les associations des maires, l'Union des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Le rapport a été rendu l'année dernière - en juillet, je crois - avec une liste d'actions à mener par le Département. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour. Nous n'avons pas d'évaluation sur les premières actions mises en place. Cette Mission d'Information et d'Evaluation est demandée par les élus, sur des thèmes. Mais après, ça ne nous appartient plus. Ce sont les agents du Département qui y travaillent. Ce sont les auditions que nous faisons et les pistes d'évolution des politiques qui sont travaillées mais il n'y a pas eu d'évaluation à cette heure-là.

Monsieur Semelet

Je pose la question parce que j'entendais, cette semaine, que le taux de pauvreté en France a augmenté de 15%. Je ne sais pas si vous avez entendu cette information.

Madame Launay

De toute façon, les courbes ne sont pas spécialement bonnes. Plusieurs études montraient que, pour sortir de la très grande pauvreté, il fallait 6 générations. Donc, c'est énorme. Une génération, c'est 10-15 ans. Ça veut dire que, lorsqu'on est dans une famille très pauvre, on n'en sort pas de son vivant. Et, dans les projections faites, notamment, par le directeur des dossiers de surendettement de la Banque

de France, ça montrait que les futurs pauvres seraient les jeunes couples actuels qui ont acheté un bien immobilier. C'est la prochaine cible.

Monsieur Semelet

Ce n'est pas rassurant.

Madame Launay

Non, ce n'est pas rassurant. Mais c'est dû à l'inflation, le coût de la vie et le fait que les salaires ne suivent pas forcément. Les futures personnes touchées par la pauvreté seront les jeunes couples actuels ayant fait un achat immobilier. Ils ne rentreront pas dans la grande pauvreté mais dans les cibles à risque.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas aveugles et nous voyons ce qui se passe. La vague d'une grande détresse sociale va s'accélérer pour un nombre important de familles. C'est dramatique. Cette semaine, comme chaque année, j'ai reçu le directeur de la Banque de France de l'Essonne. Il m'a donné l'état économique du Département : c'est catastrophique. Ça ne concerne pas que l'Essonne qui, d'ailleurs, est globalement dans une espèce de moyenne. Donc, en gros, sur les chiffres 2024 : les Hauts-de-Seine et les Yvelines vont un peu mieux et la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et la Seine-et-Saint-Denis vont très mal. Il m'a dit que nous avons + de 30-35 % de défaillances d'entreprises. Derrière ça, c'est quoi ? Ce sont des emplois qui disparaissent et des gens se retrouvant sans emploi. Et il disait que, globalement, les commerces s'en sortaient plus ou moins bien, mais que leur souci était de trouver du personnel et pas uniquement dans la restauration mais également chez les coiffeurs et cætera. Et il disait que c'est une hécatombe pour les boîtes de services et pour l'industrie. Nous sommes en train de vivre un truc où il y aura des gagnants et des perdants.

Monsieur Semelet

Ça s'explique aussi par le fait que nous ayons perdu toute notre industrie. Notre taux de production industrielle est de 9%. La Suisse est à 25%. En fait, nous sommes comme la Grèce et les Etats-Unis qui sont également à 9%. En ce moment, l'industrie automobile est en difficulté à cause de mauvais choix européens sur l'électricité. Les constructeurs européens ne sont pas prêts. Les chinois y sont. Des établissements disparaissent dans la France profonde, un peu partout. La situation est quand même particulièrement inquiétante.

24. INFORMATIONS

- *Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS)*
- *Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).*
- *Etat des lieux et perspectives du secteur de la petite enfance*

Monsieur le Maire

Sur le sujet de la petite enfance, depuis maintenant quelques années, nous apercevons un certain nombre de modifications (changements d'habitude, de volume, de chiffres) et un certain nombre de difficultés dont nous avons conscience et sur lesquelles nous essayons de travailler.

Il faut savoir que nous avons environ six modes de garde.

D'abord, nous avons la crèche collective Françoise Dolto avec 62 berceaux et, en réalité, avec un peu plus d'enfants accueillis du fait des organisations, parfois, à temps partiels. Donc, aujourd'hui, nous avons 68 contrats signés avec les parents. Une vingtaine de collègues assurent le fonctionnement de la crèche collective.

Ensuite, jusqu'à une période récente, nous avions la crèche familiale qui ne fonctionne plus parce qu'elle ne répond plus aux besoins. Les deux ou trois collègues qui y étaient ont été intégrées à la crèche collective.

Nous avons également - alors ce n'est pas un mode de garde, mais c'est un élément important prenant progressivement de plus en plus de place dans notre politique petite enfance - la bulle des familles qui a un rôle important d'accueil, d'écoute, d'animation et d'échange avec les parents.

Nous avons également les assistantes maternelles indépendantes. En quelques années, nous en avons moins avec les départs à la retraite et cætera mais, aujourd'hui, nous avons 48 assistantes maternelles indépendantes accueillant 122 enfants. Un certain nombre d'entre elles ont des places libres mais je vais y revenir.

Nous avons également deux crèches privées accueillant 22 enfants. Nous avons assez peu de liens avec ces deux établissements.

Il y a également une autre structure privée, de nature associative, la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) « Le jardin de Frérot et Sœurette » située avenue de la République et accueillant 20 enfants à ce jour.

Aujourd'hui, nous nous apercevons qu'il y a un vieillissement de la population que nous subissons. Une population vieillissante n'est jamais une bonne nouvelle. Et ça se matérialise, depuis 4 ou 5 ans, par une diminution sensible des naissances. Il y a 4 ans, nous avions environ 130 naissances. Aujourd'hui, nous en avons à peine 90. C'est une tendance de fond que nous constatons un peu partout et nous n'y échappons pas. Ce premier élément est à prendre en compte. Ça interroge sur la nature du service, son dimensionnement que nous rendons pour les différents modes de garde.

Le deuxième élément - pour moi, plus préoccupant parce qu'il n'est pas facile d'y répondre - c'est l'appréhension assez importante vis-à-vis du mode de garde que proposent les assistantes maternelles indépendantes. Beaucoup de parents considèrent encore que, le fait que leur enfant soit dans un cadre collectif, c'est une crèche publique. Pour le coup, je fais une vraie différence entre les crèches publiques et les crèches privées. Pas uniquement parce que les crèches privées ont défrayé la chronique, mais elles sont, avant tout, un business. Alors que la crèche publique délivre un service public. Je ne dis pas que tous les organismes ou toutes les entreprises faisant des crèches privées sont mauvaises, mais, j'ai plutôt des interrogations sur leur mode de fonctionnement. Toujours est-il, aujourd'hui, les parents préfèrent mettre leurs enfants en crèche publique, s'ils le peuvent. Nous n'avons pas une liste d'attente démesurée parce que, justement, le volume du nombre de naissances s'effondre. Et nous avons quand même, malgré tout, les assistantes maternelles indépendantes qui accueillent un certain nombre d'enfants. Sur les 122 enfants accueillis, il faut savoir qu'un tiers sont extérieurs à la commune. Et donc, aujourd'hui, nous avons un enjeu froid : globalement, celui du coût de la petite enfance dont le coût principal provient de la crèche qui représente un service, un bâtiment et du personnel. Aujourd'hui, entre les recettes issues de la facturation des familles, celles issues de la CAF et le coût pour la commune - nous n'avons pas spécialement une comptabilité analytique sur la crèche, mais nous savons à peu près ce qu'elle nous coûte - nous sommes sur un déficit de 600 000 euros par an. C'est beaucoup. C'est notre réalité mais, en fait, c'est celle de tout le monde parce que c'est comme cela dans toutes les communes. Traditionnellement, en France, les services publics coûtant le plus cher sont les crèches, les transports et les piscines. Nous imaginons aisément pourquoi et pour des raisons différentes à chaque fois. C'est la réalité.

Plusieurs choses expliquent ce coût et ce déficit. D'une part, nous sommes sur des emplois normés au sens où nous devons avoir un nombre d'auxiliaires de puériculture par rapport au nombre d'enfants, et pas exactement le même selon que ce sont des petits, des moyens ou des grands.

Ensuite, les équipements sont fragiles, dans la mesure où, nous devons répondre à des normes réglementaires de sécurité et sanitaires que nous comprenons aisément. Donc, je ne dis pas que le déficit est scandaleux mais que c'est juste la réalité.

Ensuite, nous avons encore des difficultés à faire comprendre aux parents que nous avons des assistantes maternelles dont c'est le métier. Elles ne sont pas mauvaises. Et nous avons aussi une autre responsabilité sur laquelle nous essayons de travailler : former et échanger avec les assistantes

maternelles afin qu'elles ne soient pas seules dans leur appartement. C'est souvent ce qui fait peur aux jeunes parents : laisser leurs enfants auprès d'une professionnelle, chez elle. Ça se passe toujours très bien. Les cas où ça ne se passe pas bien sont extrêmement rares et nous n'avons pas d'exemple sur Igny. Mais nous devons encore travailler sur la barrière psychologique du côté des parents et nous devons aussi veiller à ce que les assistantes maternelles viennent de manière plus régulière et plus souvent au pôle Petite Enfance. Ce n'est pas systématiquement le cas. Il y a de nombreux dispositifs, de rencontres, d'ateliers, et cætera.

Ensuite, il y a 3 ou 4 mois, j'ai demandé au directeur départemental de la CAF de venir à Igny pour voir dans quelles mesures il pourrait mettre un peu plus de moyens, tout simplement, pour nous aider davantage. Le rendez-vous s'est très bien passé. Il connaissait le sujet. Nous avons une interlocutrice CAF qui est très bien, de très bon niveau et très à l'écoute. Donc, en fait, aujourd'hui, nous avons une offre de services de qualité mais nous avons quand même ces enjeux qui sont importants.

Nous avons aussi un autre enjeu qui arrivera dans les années à venir : celui du bâtiment. La crèche est une grosse structure. Aujourd'hui, « administrativement » - ce n'est pas exactement le bon terme, mais vous allez comprendre – nous avons séparé un peu les choses. Aujourd'hui, les crèches accueillant 70 enfants : c'est fini. Nous sommes plutôt sur des petites unités de 20, 30 ou 40 berceaux. Le bâtiment va continuer à vieillir : nous avons ce sujet-là. Et pourtant, nous investissons. L'année dernière, nous avons fait d'importants travaux sur les extérieurs.

Et le dernier point - qui ne touche pas spécialement la crèche, - c'est le sujet du recrutement des fonctionnaires. Ça concerne tous les métiers. C'est par période. Parfois, cela concerne les animateurs et le personnel de cantine. Et, parfois, ça touche aussi le personnel de puériculture. Nous avons eu d'importants moments de crise pendant lesquels nous n'arrivions pas à recruter. De mémoire, c'était juste après le Covid. C'était compliqué pour le personnel. Là, ça va un petit peu mieux mais nous avons encore des recrutements en cours. Ce sont des sujets que nous regardons avec beaucoup de précisions avec les équipes, Isabelle Kubler (Directrice Générale des Services) et la directrice de l'Education parce que ça touche à l'enfant. Et, par nature, ils sont des êtres fragiles. Donc nous devons être extrêmement rigoureux et attentifs. Nous avons de bonnes équipes. Pour une commune de notre taille, aujourd'hui, notre pôle Petite Enfance répond à un grand nombre de demandes, de préoccupations et d'enjeux.

- - - oOo - -

***L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h02.
Ce procès-verbal est consultable en Mairie ainsi que sur le site Internet de la ville
www.ville-ignny.fr (rubrique : la Mairie/Conseil municipal/comptes-rendus)
suite à l'approbation du Conseil municipal.***

- - oOo - -

FONCTION	PRENOM & NOM	Présent	Procuration	Absent	Signature
Maire	Francisque VIGOUROUX	x			
Conseillère municipale déléguée	Marine METIVIER				